

BULLETIN MUNICIPAL



BUDGET 2023

Stabilité de la fiscalité
et maîtrise des investissements

EDITO DU MAIRE



Une nouvelle année budgétaire vient de démarrer, elle aura comme à chaque fois débuté par l'examen des budgets en « commission finances » puis, dans la semaine qui a suivi, par un vote du Conseil Municipal, le 16 mars dernier.

Le Conseil Municipal a décidé, pour 2023, de maintenir des taux de fiscalité identiques à ceux des années précédentes.

Aucun engagement exceptionnel avec ce budget.

Nous sommes dans la phase d'approche des fins de nos travaux d'investissement et il faudra finir de payer les entreprises intervenantes.

Ce budget est à la hauteur de nos engagements et de nos ressources, il est établi avec réalisme et la prudence qui convient.

Chacun a bien conscience que la situation économique peu favorable ne permettra sans doute plus de figer nos taux de fiscalité. Cette ressource est majeure pour notre commune. Il ne s'agira pas pour autant de prendre, à ce sujet, des décisions sans tenir compte du contexte économique des périodes à venir.

Gérer au mieux, sans trop alourdir l'impôt, impose que tout ne puisse pas se faire, qu'il faut du temps en priorisant les engagements.

Toutes les nouvelles dispositions réglementaires, les nouvelles normes nous pressent à réaliser certains investissements. Il faut ne pas oublier et négliger les dossiers à venir engagés de longue date, qui peinent à avancer devant l'abondance des règles et procédures :

- Sécurisation du carrefour de la Bourgeat
- Aménagement du « terrain Gritti » le long du chemin de l'Eglise.

Il faudra, en plus, nous engager sur les voies des transitions énergétique et environnementale qui, j'en suis persuadé, seront à terme sources d'un mieux-être.

Investir est une marque de confiance dans l'avenir.

Cette année, hormis les investissements en cours, restaurant scolaire et garderie, préau et cour d'école, nous nous limiterons à des améliorations pour notre commune.

- Abri bus sur la D73 pris en charge pour l'essentiel par la Région,
- Remodelage d'une allée du cimetière et point d'eau sur la partie haute,
- Enfouissement des lignes à la Bourgeat pris en charge à 80% par TE38,
- Grilles de protection devant l'école.

Et d'une façon habituelle, maintien de l'entretien de notre commune.

Vous découvrirez, à la lecture des graphiques, les orientations et les choix de cette année 2023.

Bonne lecture à toutes et tous.

Pierre CARON



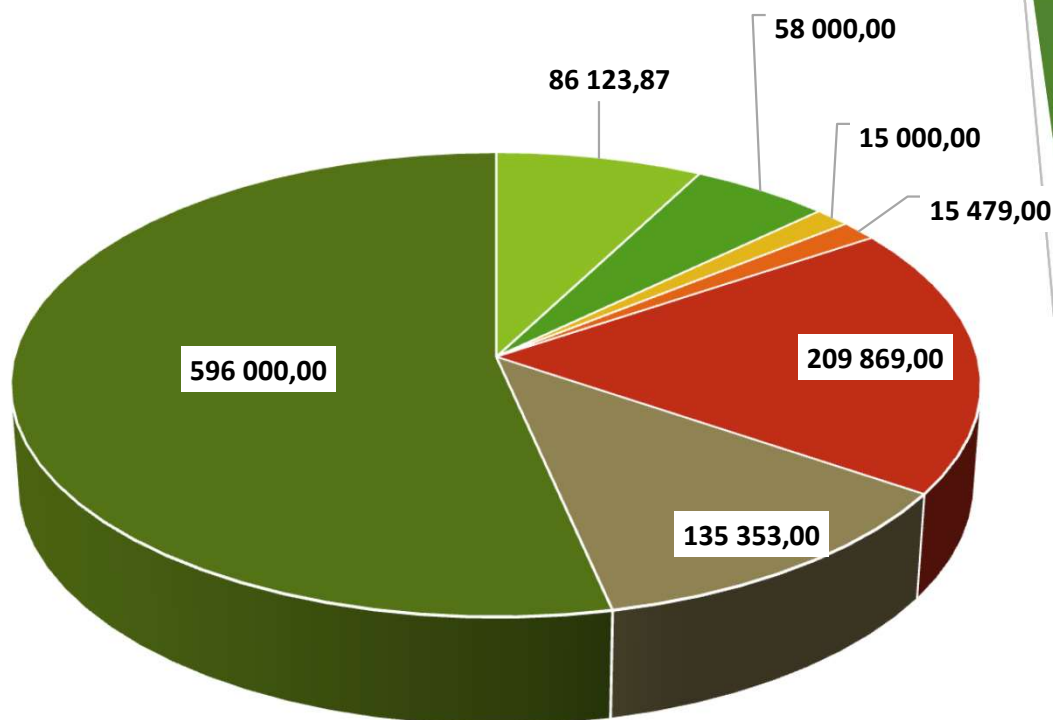
Nous vous donnons rendez-vous le
9 juin à 16h30
pour l'inauguration du bâtiment périscolaire
et des aménagements annexes.



BUDGET 2023



Recettes d'investissement : 1 115 824,87 €



- Affectation des résultats 2022
- FCTVA
- Taxe d'aménagement
- Amortissements recettes
- Virement section de fonctionnement
- Subventions diverses
- Restes à Réaliser

PART DE CHACUN DES POSTES PAR RAPPORT AU TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Affectation résultats 2022 : 7.72 %

FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) : 5.20% (TVA sur travaux)

Taxe d'aménagement : 1.34 %

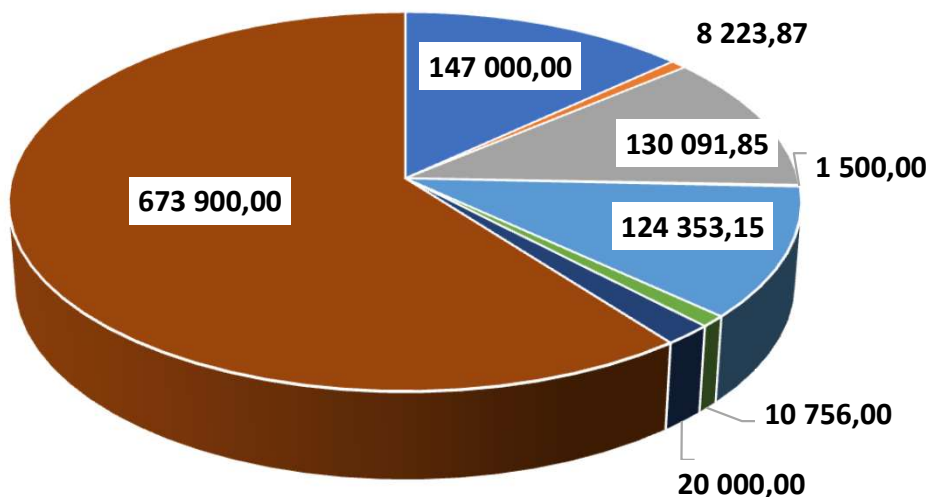
Amortissements recettes : 1.39 %

Virement à la section de fonctionnement : 18.81 %

Subventions diverses : 12.13 % (Département 18.680 €, Région 113.560 €, Académie 3.113 €)
Abri bus, préau, cour d'école, restaurant scolaire/accueil périscolaire

Restes à réaliser : 53.41 %
(emprunt crédit relais 400.000 €, Département 136.000 €, Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux 60.000 €)

Dépenses d'investissement : 1 115 824,87 €



- Remboursement crédit relais
- Remboursement capital d'emprunts
- Immobilisations diverses
- Dépenses imprévues
- Excédent reporté 2022
- Dépôts et cautionnement reçus
- Subvention d'équipement versée
- Restes à réaliser

PART DE CHACUN DES POSTES PAR RAPPORT AU TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement crédit relais : 13.17 %

Cet emprunt sera soldé l'année prochaine avec toutes les subventions

Excédent reporté 2022 : 0.74 %

Remboursement capital des emprunts : 11.66 %

Dépôts et cautionnements reçus : 0.13 %

Immobilisations diverses : 11.14 %

(frais d'études, achat terrain, travaux cimetière, matériel informatique ...)

Subventions d'équipement versées : 0.96 %

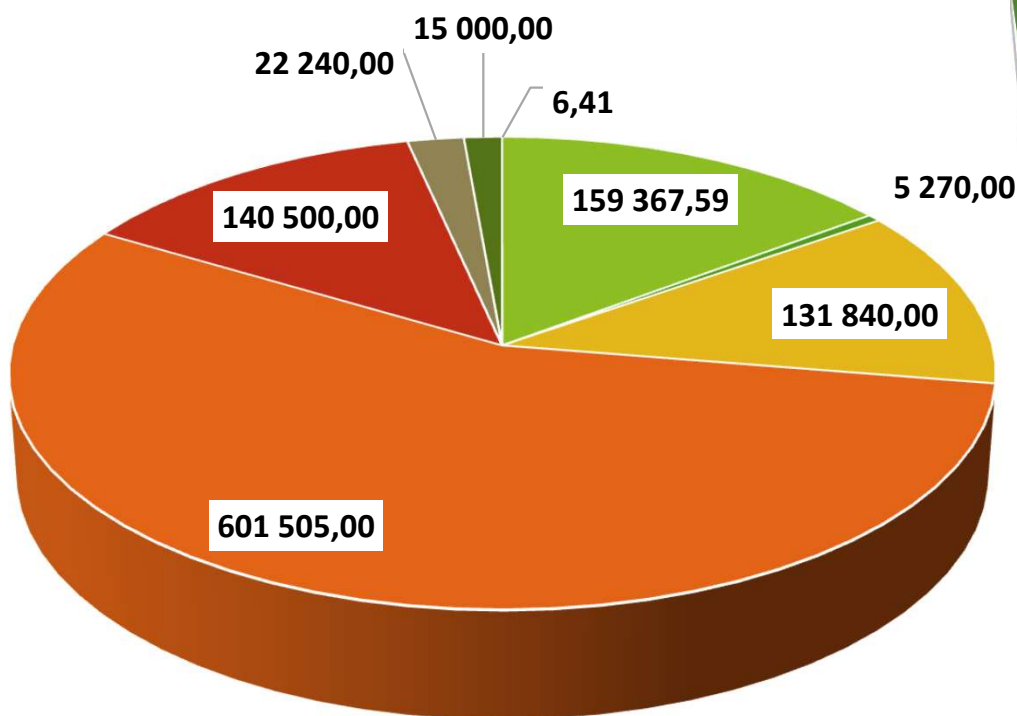
Entassement de réseaux

Dépenses imprévues : 1.80 %

Poste demandé par la trésorière de Bourgoin-Jallieu

Restes à réaliser : 60.40 %.

Recettes de fonctionnement : 1 075 729,00 €



- Excédent antérieur reporté
- Atténuation de charges
- Produits domaines / ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations Subventions
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Produits financiers

PART DE CHACUN DES POSTES PAR RAPPORT AU TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Excédent antérieur reporté : 14.81 %

Atténuation des charges : 0.49 %

(contrat aidé, remboursement arrêt maladie, chèque déjeuner)

Produits domaines - ventes diverses : 12.26%

(carrière, téléalarme, cantine)

Impôts et taxes : 55.92 %

(impôts directs locaux, pylônes, fonds départemental, dotation communautaire)

Dotations subventions : 13.06 %

(dotation forfaitaire, rurale, départementale, fonds de compensation TVA ...)

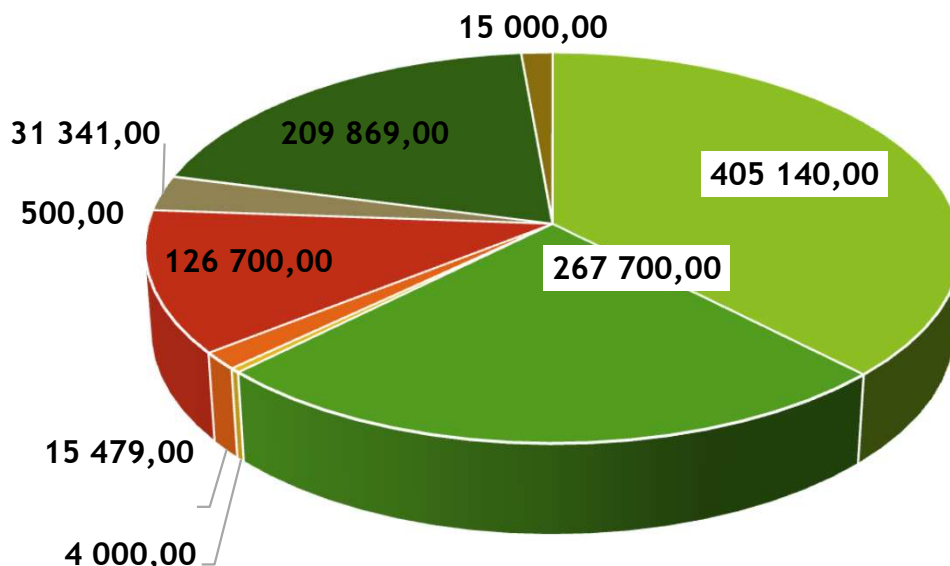
Autres produits de gestion courante : 2.07 %

(locations)

Produits exceptionnels : 1.39 %

Produits financiers : 0.00 %

Dépenses de fonctionnement : 1 075 729,00 €



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Opération d'ordres entre sections
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Dotation aux amortissements
- Virement à l'investissement
- Dépenses imprévues

PART DE CHACUN DES POSTES PAR RAPPORT AU TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général : 37.68 %
(fioul, EDF, fournitures d'entretien bâtiments, voiries, assurances, etc..)

Charges de personnel : 24.90 %

Atténuation de produits (FPIC) : 0.37 %
(fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : les communes riches cotisent pour les communes les plus pauvres)

Opération d'ordre entre sections : 1.44 %
(amortissements)

Autres charges de gestion courante : 11.78 %
(indemnités élus, Service départemental d'incendie et de secours, Centre communal d'action sociale)

Charges financières : 2.91 %

Dotation aux amortissements : 0 %

Virement à l'investissement : 19.52 %

Dépenses imprévues : 1.40 %
(à la demande de la trésorière de Bourgoin-Jallieu pour faire face à des travaux non prévus)

Notre école s'agrandit et les zones de plein-air se structurent



Après plusieurs mois de travaux, et quelques retards dus à l'actualité internationale, le bâtiment abritant le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire est en voie d'achèvement. Seuls le grillage extérieur et le brise-soleil restent à installer.



De plus, la réhabilitation de la cour de l'école, la création du terrain multisport et la construction du préau sont achevées.



I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N
S

C
O
M
M
U
N
A
L
E
S



L'inauguration de ces nouvelles structures aura lieu le 9 Juin à 16h30. Vous êtes attendus à ce moment fort pour notre village !

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

BEVENAIS
Isère



Ce samedi 19 mars 2023 marquait le 61^e anniversaire des Accords d'Evian et du cessez-le-feu en Algérie.

Une commémoration au Monument aux Morts a réuni des élus municipaux, d'anciens combattants, des habitants pour rendre hommage aux soldats morts pour la patrie.

Après les prises de parole de MM. BARRUEL et CARON, une gerbe a été déposée.



Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945

Samedi 8 mai à 10h, au Monument aux Morts, s'est déroulée la cérémonie commémorative du 78^e anniversaire de la victoire de 1945.



Après le dépôt d'une gerbe et les discours de MM. BARRUEL et CARON, Monsieur le Maire a invité l'assistance à observer une minute de silence.

Nous remercions les officiels, les pompiers, les habitants et les membres du Conseil Municipal de leur présence lors de ce devoir de mémoire.

EXPOSITION DE PEINTURE

MAIRIE DE BEVENAIS
DU 26 MAI AU 07 JUIN 2023

LAURENT ROSSO
EDWIGE MANON

EXPOSITION PEINTURES

MAIRIE: 04.76.55.80.98 E.MANON: 06.60.07.33.61

Vernissage
le 26 mai
à partir de 17h30



I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N
S

C
O
M
M
U
N
A
L
E
S

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE (OU VESPA VELUTINA)

BEVENAIS
Isère

Cycle de vie de Vespa velutina

A partir de février

Les fondatrices sortent d'hivernage

Chacune construit un nid primaire: nid de petite taille, à l'abri généralement

Elle assure toutes les tâches
Construction, nourriture des larves...



A partir de mai

Un nid secondaire est généralement construit

Le plus souvent en hauteur, dans un arbre

Le nid primaire est abandonné

La fondatrice reste au nid secondaire

La population du nid augmente



GDS
Isère

A partir de septembre

La population du nid est à son maximum

C'est à cette époque que commencent les prédatrices sur les ruchers

Les futures fondatrices (de 30 à 200 par nid) et les mâles naissent

Entre septembre et octobre les futures fondatrices quittent le nid.

Elles sont fécondées

Puis elles vont hiverner seules : tas de bois, murs

En novembre - décembre

Les ouvrières meurent

Les mâles meurent

La fondatrice du nid meurt

Le nid est vide, il ne sera pas réutilisé



GDS
Isère

Pour limiter la population de frelons et minorer les risques pour les ruchers, voici listées, ci-dessous, quelques astuces simples.

De plus, les pièges artisanaux à confectionner avec 1/3 de sirop de fruit rouge, 1/3 de vin blanc (l'alcool a la réputation de repousser les abeilles) et 1/3 de bière restent malgré tout efficaces bien que les fondatrices soient déjà « installées »...

ASTUCE 1 POUR FAIRE FUIR LES FRELONS : LA FUMÉE

Les frelons ne supportent pas certaines fumées. Pour les faire fuir, vous pouvez par exemple faire brûler du café moulu ou du thym, ou plus simplement allumer quelques bâtons d'encens dans votre logement. C'est une astuce anti-frelons sans produit chimique plutôt efficace !

ASTUCE 2 POUR ÉLOIGNER LES FRELONS : LES MÉLANGES À VAPORISER

Comme beaucoup d'insectes, les frelons sont sensibles aux odeurs. Certaines leur donnent même envie de déguerpir. Alors on se tourne vers cette technique simple! Préparez des mélanges naturels à vaporiser un peu partout dans votre intérieur.

- Vous pouvez par exemple verser un mélange d'eau et de vinaigre (par moitié) avec quelques gouttes de citron (en option) dans un vaporisateur et asperger vos meubles, sols et murs.
- L'huile essentielle de citronnelle est également un excellent répulsif anti-frelons : vaporisez un litre d'eau tiède additionnée de 20 gouttes d'huile essentielle de citronnelle.
- Autre recette efficace : ½ litre d'eau, une cuillère à café de bicarbonate de soude et quatre cuillères à soupe d'huile d'olive.

ASTUCE 3 POUR CHASSER LES FRELONS : LES CLOUS DE GIROFLE

Encore une histoire de parfum! Écrasez quelques clous de girofle et placez-les dans des petites soucoupes. Disposez-les ensuite un peu partout dans votre maison ou votre appartement. L'odeur devrait faire fuir les frelons.

ASTUCE 4 POUR ÉLIMINER LES FRELONS : LE PIÈGE ANTI-FRELON

Ils nous attaquent? On riposte en les mettant en boîte!

- Coupez le goulot d'une grande bouteille en plastique en veillant à bien retirer le bouchon pour que l'insecte puisse pénétrer.
- Placez des aliments sucrés au fond de la bouteille (confiture, miel, fruits, jus de fruits...).
- Puis enfoncez le goulot tête en bas dans le bas de la bouteille.

Attirés par l'appât, les frelons resteront emprisonnés dans la bouteille.

Pensez à vider régulièrement les pièges, car ils peuvent se remplir rapidement.

ASTUCE 5 POUR TUER LES FRELONS : LA BASSINE D'EAU SUCRÉE

Aux grands maux, les grands remèdes. Mais parfois, on n'a vraiment pas le choix. Dernier piège anti-frelons : versez de l'eau sucrée dans une bassine. Il ne vous reste plus qu'à attendre que les frelons tombent dans la bassine pour s'y noyer.

Péché de gourmandise pour eux. Paix pour nous!

Vous êtes un peu plus rassuré(e) pour savoir comment échapper aux frelons? Vous avez testé d'autres méthodes pour lutter contre ces insectes ou d'autres, sans produit chimique? Partagez vos astuces avec nous dans les commentaires.



Une réunion d'information animée par le Groupement de Défense Sanitaire Apicole se tiendra dans notre commune dans les mois à venir. Nous vous en informerons.



Le 24 mars, les classes de CE2/CM2 et CM1 /CM2 sont allées à la médiathèque de Le Grand-Lemps à pied ! Sur place, les élèves ont enregistré des passages de 4 albums qu'ils avaient préparés en classe. Ceci servira pour l'écoute d'histoires dans les cabanes à histoires proposées par la médiathèque. Ils ont pu, également, emprunter des livres et participer à un atelier sur les illustrateurs jeunesse.



Le 27 avril, la classe de CP/CE2 et celle de CE2/CM2 ont fêté le 100^e jour d'école !

Les élèves ont imaginé la vie dans 100 ans, d'autres ont fait 100 petits défis maths ou encore écrit 100 petits bonheurs. L'après-midi, ils se sont retrouvés pour matérialiser le nombre 100 et faire des collections de 100 éléments dehors.



La classe de GS/CP a également participé au cycle "jeux de ballons" avec Jérôme Houlette de La Fraternelle. Plusieurs jeux ont permis aux élèves de coopérer ou s'opposer collectivement, toujours dans le respect des règles et des autres. Des séances pleines d'entrain et d'activités variées. Nous remercions le Sou des Ecoles qui finance ce projet.

« Avec Jérôme, nous faisons des jeux de ballon. Par exemple, les chasseurs doivent toucher les lapins avec un ballon et un lapin touché doit faire un tour de pénalité en courant avant de revenir jouer. Nous avons aussi fait des ateliers pour apprendre à bien viser. »



De plus, les classes de CP/CE1, CE2/CM2 et CM1/CM2 ont pu découvrir la course d'orientation grâce à l'intervention de Jérôme Houlette. Les élèves ont appris à se repérer sur un plan et à bien l'orienter.

Ils ont adoré cette activité !



Les séances de natation

Permettre à chacun de pouvoir nager en sécurité, dès le plus jeune âge, est une des priorités de l'enseignement d'éducation physique et sportive. Dans cette perspective, l'école apporte une contribution majeure à l'acquisition de l'aisance aquatique. Les 9 séances effectuées à la piscine Aqualib de la Côte Saint André ont donc permis aux élèves de GS, CP, CE1 et CM2 de se confronter à différentes situations.

Ce cycle s'est terminé avec une évaluation pour montrer à chacun ses progrès mais aussi avec un passage par le toboggan vert, moment attendu par tous !

Un grand merci aux parents accompagnateurs et à la Mairie.



Inscriptions à l'école publique « Les marronniers » de BEVENAIS

Année scolaire 2023 – 2024

Votre enfant doit rentrer à l'école de Bévenais pour la première fois en septembre 2023.

Pour cela, les parents doivent passer en Mairie et demander une **attestation d'inscription**.
Ils doivent présenter :

- leur livret de famille
- un justificatif de domicile.

Merci de vous faire connaître en mairie de préférence avant le 03 février 2023

Ensuite, ils doivent prendre rendez-vous avec la directrice de l'école et fournir :

- l'attestation d'inscription obtenue auprès de la mairie,
- une copie du livret de famille,
- un certificat de radiation (si l'enfant était scolarisé dans une autre école)
- et présenter le carnet de santé de l'enfant, avec les vaccinations à jour.

Pour joindre l'école et prendre rendez-vous :

* Par mail : ce.0380193D@ac-grenoble.fr

* Par téléphone : 04 76 55 96 60 (de préférence le mardi)

Les inscriptions à l'école pour 2023-2024 peuvent être réalisées dès à présent.

Dans l'attente d'accueillir votre enfant,

La directrice, Christelle Meyer.



Naissances

- Elyna LARGUET, le 21 décembre 2022
- Alba ESTEVAO, le 6 février 2023
- Evan LECOUTEUX, le 3 mars 2023



Décès

- Françoise MOLLION, le 27 mars 2023



Bien-vivre ensemble - Limiter les nuisances sonores et autres...



Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

En effet, la loi prévoit que chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements ne perturbent pas la tranquillité du voisinage. Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées en cas de non respect.

De même, il est fait appel au **civisme** des propriétaires de chiens afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour enlever les déjections «déposées» sur les trottoirs et devant les habitations.



Concernant nos amis les chats, nous rappelons que la stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, peuvent être exécutés :

En semaine de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.



Les tontes de pelouses, les feuilles mortes ou les produits de la taille sont considérés comme des déchets verts, qui, comme les épluchures ou les autres déchets ménagers sont interdits à l'incinération à l'air libre. Ces déchets verts doivent être envoyés en déchèterie ou être traités par compostage.

Outre les nuisances pour les voisins, odeurs et fumées désagréables, le brûlage des déchets verts libère dans l'atmosphère des polluants toxiques et des particules fines.



Mesures de vigilance conseillées en période de sécheresse

Usages des collectivités quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

VIGILANCE niveau 1/4 ÉCONOMIES VOLONTAIRES

Gestes Éco-citoyens



ALERTE
niveau 2/4

ALERTE RENFORCÉE
niveau 3/4

CRISE
niveau 4/4

prélèvements domestiques
(travail pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou de rejet)
INTERDICTION ENTRE 11h et 18h **INTERDICTION ENTRE 9h et 20h** **INTERDICTION**

rejets directs dans les cours d'eau
INTERDICTION **INTERDICTION** **INTERDICTION**



laver les voiries, les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisés

INTERDICTION (sauf si réalisé par la collectivité ou des professionnels) **INTERDICTION** (sauf si réalisé par la collectivité ou des professionnels) **INTERDICTION** (hors impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des professionnels)



Arroser les pelouses et espaces verts publics
INTERDICTION ENTRE 11h et 18h **INTERDICTION ENTRE 7h et 23h** **INTERDICTION**

Arroser les stades et autres espaces sportifs
INTERDICTION ENTRE 11h et 18h **INTERDICTION ENTRE 11h et 18h** **INTERDICTION**



Les GOLFS
INTERDICTION totale d'arroser les golfs (hors greens et départ de golf) **INTERDICTION** totale d'arroser les golfs (hors greens et départ de golf) **INTERDICTION** totale d'arroser les golfs (hors greens et départ de golf) **ENTRE 9h et 20h**



Contrôle technique des PEI
(Sauf nécessité de sécurité publique Calendrier mensuel fourni à la DDT)
INTERDICTION **INTERDICTION** **INTERDICTION**



Lavage des réservoir AEP
INTERDICTION **INTERDICTION** **INTERDICTION**

INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert
INTERDICTION de prélever dans ces fontaines si l'arrêt est techniquement impossible

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère
<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>

Accueil > Politiques publiques > Environnement > Eau > Sécheresse > Sécheresse



AIDE AUX ANIMAUX

(conseils pour faire garder un animal / SPA, fourrières, associations, législation ...)

VOUS AVEZ PERDU OU TROUVÉ UN ANIMAL

1. VOUS AVEZ PERDU UN ANIMAL:

*Mettez des affiches chez les commerçants, dans les boîtes aux lettres et chez le vétérinaire.
Contactez la mairie ou le commissariat, la fourrière du département.*

- Vous pouvez déclarer la perte de votre animal et signaler sa disparition à l'I-CAD. - Vous avez besoin de son numéro d'identification (puce ou tatouage). Vous pouvez le demander à votre vétérinaire si vous ne le trouvez pas.

- vous pouvez faire la déclaration de perte :

- sur le site www.i-cad.fr (espace Détenteur)
- par téléphone au **08 10 778 778** (du lundi au vendredi de 8h30 à 17 h 30),
- par e-mail à contact@i-cad.fr en précisant: URGENT -ANIMAL PERDU
- en utilisant le service. www.filalapat.fr (pensez à télécharger l'application gratuite)..

2. VOUS AVEZ TROUVE UN ANIMAL:

Contactez l' I-CAD : **08 10 778 778**

E-mail: contact@i-cad.fr

Vérifiez le numéro de tatouage (oreille ou cuisse). Vous pouvez montrer l'animal à un vétérinaire qui le vérifiera gratuitement.

Vous pouvez utiliser le service **Filalapat** (www.filalapat.fr).

Vous pouvez télécharger gratuitement cette application.

RELIE AU FICHIER NATIONAL D'IDENTIFICATION, I-CAD DEPEND DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION.

3. VOUS AVEZ TROUVE UN OISEAU BLESSE OU TOMBE DU NID

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O) : **01 53 58 58 35**

4. VOUS ETES TÉMOIN D'UN ACTE DE MALTRAITANCE SUR UN ANIMAL

Ecrivez à l'un de ces organismes en donnant le maximum de détails. Ils envoient des enquêteurs sur les lieux de la maltraitance. Votre anonymat sera respecté, mais il va de soi que votre déclaration devra être signée.

-FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX

01 39 49 18 18

contact@fondationassistanceauxanimaux.org

-S.P.A. SERVICE ENQUETES

Signaler une maltraitance par Internet

www.la-spa.fr (formulaire en ligne)

-ASSOCIATION STEPHANE LAMART (formulaire en ligne : voir : « Contactez-nous »)

BP. 20036, 94268 FRESNES CEDEX - Tel : 01 46 81 54 64

CHEVAUX, ANES,...MALTRAITES :

C.H.E.M : Tel. 01 69 19 72 24 , chemparis@gmail.com

et sur le site de CHEM : « signaler un équidé en détresse »

ANIMAUX SAUVAGES :

Contactez l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

Pour votre mieux-être...

Après deux années de formation de l'Ecole de Kinésiologie et Techniques Complémentaires (EKTC), Eloïse LAGIER, Bévenaitine, vous propose, au sein de son cabinet à Saint Etienne de St Geoirs, des séances de kinésiologie et de réflexologie cranio-sacrée.

| KINESIOLOGIE |  | REFLEXOLOGIE CRANIO-SACREE |
|--|---|--|
| <p>Pour qui ? : tout public.</p> <p>Comment ? Par l'écoute du corps et le test musculaire.</p> <p>Pour quoi ? Retrouver un meilleur équilibre mental, émotionnel, physique et énergétique.</p> <p>Finalité : aider la personne à identifier les causes de stress et de blocages internes, très souvent inconscientes, afin de libérer les troubles associés à l'aide de corrections et équilibrations.</p> | | <p>Pour qui ? tout public.</p> <p>Comment ? Ecoute du corps par une technique douce issue de l'ostéopathie.</p> <p>Finalité : dresser un bilan du mouvement respiratoire primaire du corps. Ces mouvements animent les os, les articulations et les organes.</p> <p>Pour quoi ? Apaisement des douleurs, libérer le corps de ses tensions afin qu'il puisse retrouver une certaine fluidité.</p> |



Eloïse LAGIER reçoit exclusivement sur rendez-vous. Vous pouvez la joindre par téléphone au 0670899022 ou de préférence par mail à l'adresse suivante : emotions.corps@gmail.com.



Sécurité rime avec circulation apaisée !



Pour la sécurité de tous, nous rappelons que la vitesse est limitée à 50km/h dans le village, sauf indication différente 30km/h ou autre, et que la priorité à droite est en vigueur partout sauf signalisation particulière.

Nous vous remercions pour votre vigilance et courtoisie afin que tous, usagers de la route et piétons, se déplacent en toute sécurité !



Le point à la mi-saison pour le « Hand Bièvre Terres Froides »

La seconde partie de saison est déjà largement lancée pour les dirigeants et les licenciés du HBTF. En effet après le (très) gros succès du traditionnel loto qui a rassemblé environ 850 personnes autour des 6 parties proposées (dont une enfant et une gourmande), place à la seconde édition d'une soirée appréciée l'an passé : la Saint Patrick qui s'est déroulée le 17 mars 2023. De la bonne musique, de la bière et de la bonne humeur ! Tous les ingrédients étaient réunis pour que cette soirée soit une réussite et convainc le bureau de recommencer l'an prochain !



Côté sportif, l'ensemble des collectifs donne pleine satisfaction à chaque responsable. En apprentissage, en progrès, en cohésion ou en résultats, toutes les équipes prennent plaisir à trouver le chemin des gymnases aux entraînements ou aux matchs, et surtout à domicile grâce à la grande nouveauté de cette année : la buvette food truck !

Parallèlement, l'entente Pays de Bièvre Handball, construite avec les voisins de Bièvre Handball, continue sa consolidation et donne raison aux porteurs de projet par le rapprochement de ces différents collectifs : «Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin». Le club en est aujourd'hui convaincu au vu des classements dans le championnat et de l'esprit de camaraderie créé entre les joueurs et les joueuses.

La vie du club poursuit également sa structuration car les dirigeants souhaitent donner de l'élan à cette barre sans précédent des 220 licences ! Il a donc été nécessaire d'entamer une réflexion sur le sujet «le futur du HBTF» avec comme thématiques puissantes et prioritaires : la formation des joueurs et l'école d'arbitrage. Ainsi dans l'esprit et les souhaits du bureau directeur, il s'agit de proposer aux joueurs, des plus jeunes aux plus anciens, un projet sportif dans sa globalité qui permettra à chacun de se trouver et s'épanouir dans la pratique du handball au sein du club sans perdre l'esprit du club : le PLAISIR !

N'oubliez pas de suivre toute l'actualité du HBTF sur les réseaux sociaux : Facebook : Hand Bièvre Terres Froides / Instagram : @handbievretterresfroides.



BEVENAIS
Isère

L
A
V
I
E
D
E
S
A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S



Depuis fin février, Élans Solidaires a déménagé après avoir trouvé un local mieux adapté pour toutes ses activités. Plus spacieux et ô-combien mieux situé, l'Espace Élans solidaires accueille désormais La P'tite Boutique (vêtements et accessoires de seconde main à tout petits prix) ainsi qu'une salle pour nos ateliers (apprentissage du français, couture, tricot, inclusion numérique, parole et écoute...), une réserve pour notre boutique solidaire et enfin, un lieu d'accueil confortable et discret faisant également office de bureau.

Vous pouvez venir découvrir la P'tite Boutique et nous rencontrer tous les matins du mardi au samedi inclus, de 9h à 12h. Le mardi et le jeudi matin, le bureau de l'association tient également une permanence et peut vous recevoir si besoin. Si vous êtes intéressé pour nous aider dans nos actions ou si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à prendre contact au 06 24 29 69.



FNACA TERRES FROIDES

Le 19 mars 2023, le Comité des Terres Froides a participé aux cérémonies des trois communes : LE GRAND LEMPS, BEVENAIS, CHABONS, organisées par les Maires respectifs, que nous remercions. Nombreux adhérents, des élus, des personnalités, des enfants des écoles, des représentants des associations étaient présents, dans le souvenir et le recueillement.

Une délégation du Comité a tenu à rejoindre la cérémonie départementale à MONTFERRAT l'après-midi. Comme chaque année, nous nous sommes recueillis et nous avons déposé une gerbe sur la tombe de Gabriel LAROCHE, mort pour la France le 11 mai 1958 en Kabylie à l'âge de 23 ans.



Les deux premières manifestations de l'année ont rencontré un vif succès.

La matinée « apéro diots » a ravi les papilles des participants, qui ont également pu apprécier un moment de convivialité autour de la buvette,

La chasse aux œufs, baptisée pour l'occasion chasse aux poissons puisqu'ayant lieu le 1^{er} avril, a réuni de nombreux enfants malgré une météo très défavorable. Après avoir cherché les poissons dissimulés dans le village pour reconstituer le dessin pixélisé, les enfants ont récupéré une récompense chocolatée.



Toute la team BEF vous donne rendez-vous :

☺ dès le 3 juin pour son concours de pétanque qui se déroulera à l'abri festif

☺ et bien sûr le 1^{er} juillet pour son temps fort de l'année avec la soirée « Bévenais en fête l'été... » autour du feu d'artifice et de la soirée dansante !



L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG regroupe 3 communes : BEVENAIS-COLOMBE-LE GRAND LEMPS



Important

L'amicale pour le don de sang est une association gérée par des bénévoles qui font le lien entre les donneurs de sang bénévoles et l'Etablissement Français du Sang (EFS). Elle organise les collectes de sang pour développer le don dans les communes.

Le sang est une ressource unique et aucun substitut artificiel n'a été trouvé à ce jour.

En Isère, les besoins sont de l'ordre de 350 à 400 dons de sang par jour.

Les donneurs et donneuses de groupe « O » sont particulièrement recherchés car leur sang peut être transfusé à un très grand nombre de patients.

Les principaux critères pour pouvoir donner son sang sont :

- Avoir entre 18 et 70 ans
- Peser plus de 50 kg
- Ne pas avoir été chez le dentiste depuis une semaine
- Ne pas avoir été tatoué depuis 4 mois
- Ne pas être enceinte
- Ne pas avoir subi d'opérations chirurgicales depuis 4 mois

Avant votre don de sang, pensez à bien manger, bien vous hydrater.

Munissez-vous de votre pièce d'identité.

Lors de votre don, vous devrez compléter un questionnaire médical et être vu par un médecin afin d'éviter tout risque pour le receveur, mais également pour vous-même.

Le prélèvement dure une quinzaine de minutes.

Une collation est servie à l'issue du don pour vous permettre d'aider votre organisme à récupérer rapidement.

Dans les heures qui suivent le don, il est conseillé de ne pas pratiquer d'activités fatigantes, sportives.

Hydratez-vous (eau ou jus de fruits) même si vous ne ressentez pas la soif.

Votre don est un acte citoyen, solidaire et libre qui permet de répondre à des besoins quotidiens de manière bénévole. Plus vous serez nombreux et réguliers à donner, plus nous pourrons aider ensemble chaque jour les patients qui en ont besoin.

Vous pouvez vous inscrire et prendre rendez-vous sur internet : dondesang.efs.sante.fr

Bien entendu, si vous n'avez pas de rendez-vous et que l'opportunité de faire un don de sang se présente, nous vous trouverons des créneaux. N'hésitez surtout pas à pousser la porte.

L
A

V
I
E

D
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S

PROCHAINE COLLECTE :

JEUDI 27 JUILLET

AU GYMNASSE LA GRANGE A LE GRAND LEMPS

DE 16 H A 19 H 30

à noter!

La parution du magazine de la CCBE et celle du bulletin municipal étant proches, nous relayons peu d'informations puisque vous les trouverez dans les colonnes du « Vivre en Bièvre Est »

Horaires d'ouverture des déchèteries de Bièvre Est

| DECHETERIE APPRIEU | | |
|--------------------|----------------------------|-------------------------------|
| | Horaires d'été *° | Horaires d'hiver* |
| Lundi | 13h-16h | 13h30-16h |
| Mardi | 07h30-12h30 | 09h00 - 12h30 |
| Mercredi | 07h30-12h30 | 09h00 - 12h30 |
| Jeudi | Fermé | Fermé |
| Vendredi | 07h30-12h30 et 13h30-15h30 | 13h30-15h30 |
| Samedi | 08h00-12h30 et 13h30-16h30 | 09h00 - 12h30 et 13h30- 16h30 |

| DECHETERIE BEAUCROISSANT | | |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | Horaires d'été *° | Horaires d'hiver* |
| Lundi | 13h-16h | 13h30-16h |
| Mardi | 07h30-12h30 | 09h00 - 12h30 |
| Mercredi | 07h30-12h30 | 09h00 - 12h30 |
| Jeudi | Fermé | Fermé |
| Vendredi | 07h30-12h30 et 13h30-15h30 | 09h-12h30 |
| Samedi | 08h00-12h30 et 13h30-16h30 | 09h00 - 12h30 et 13h30- 16h |

| DECHETERIE CHABONS | | |
|--------------------|----------------------------|-------------------------------|
| | Horaires d'été *° | Horaires d'hiver* |
| Lundi | 13h-16h | 13h30-16h |
| Mardi | 07h30-12h30 | 09h00 - 12h30 |
| Mercredi | 07h30-12h30 | 09h00 - 12h30 |
| Jeudi | Fermé | Fermé |
| Vendredi | 07h30-12h30 et 13h30-15h30 | 09h00 - 12h30 et 13h30- 15h30 |
| Samedi | 08h00-12h30 et 13h30-16h30 | 09h00 - 12h30 et 13h30- 16h30 |

Période d'été : du 1^{er} juin au 30 septembre
Période d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mai

NUMEROS D'URGENCE



| | |
|---------|------------------------------------|
| 15 | SAMU |
| 17 | GENDARMERIE |
| 18 | POMPIERS |
| 112 | TOUTES URGENCES (Union Européenne) |
| 114 | URGENCE POUR PERSONNES SOURDES |
| 115 | SAMU SOCIAL |
| 119 | URGENCE ENFANT MALTRAITE |
| 3919 | VIOLENCES CONJUGALES |
| 116 000 | URGENCE ENFANT DISPARU |

NUMEROS UTILES



04.85.36.01.00 **URGENCE EN LIEN AVEC L'EAU**

ce numéro est joignable 24h/24 et 7j/7

La gestion de l'eau est une compétence dévolue à la Communauté de Communes de Bièvre Est, seule habilitée à prendre en charge vos urgences.

Par conséquent, la Mairie de Bévenais ne peut pas être votre interlocuteur pour les questions liées à l'eau.

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

09 72 67 50 38

numéro accessible

24h/24 et 7j/7